

on en détruisant une partie, et l'on en a recueilli un grand avantage, puisqu'on a rendu à la végétation des engrais entièrement perdus.

En définitive donc, l'écobuage n'épuise pas le sol autant qu'on le croit généralement. C'est si bien le cas, que dans certains pays on pratique l'écobuage avec succès de temps immémoriaux. Mais bien entendu cela ne peut se faire qu'à la condition de se servir de fumier, comme nous l'avons recommandé ailleurs.

On fait encore un autre reproche à l'écobuage : c'est de diminuer l'épaisseur de la couche arable. Ceci est vrai jusqu'à un certain point, car quoique cette diminution soit presque insignifiante à chaque opération, elle vient à la longue à amincir la couche de terre. Mais en employant le fumier comme on doit le faire, l'humus perdu est remplacé par l'humus du fumier que l'on met sur le terrain, de sorte qu'on est forcé de se ranger de l'opinion de Arthur Young qui pense que ce reproche a peu de fondement.

Tous les agronomes le reconnaissent, l'écobuage est l'amendement qui exige le plus d'être secouru par les engrais, car cette opération détruit toujours une certaine quantité d'humus, tandis que le chaulage, les os, les cendres, la marne, etc., ne font que changer l'humus en composition absorbable, et par conséquent ne l'épuise pas.

Cependant le premier reproche qu'on a fait à l'écobuage est bien fondé dans certains cas. Ainsi si nous essayons à faire usage de cet amendement sur un sol fertile, de consistance moyenne et contenant peu d'humus, nous pouvons être assurés que cette opération sera non-seulement inutile, mais même nuisible; et cela parce que d'abord l'écobuage, en augmentant leur porosité, les rendrait beaucoup trop légère; ensuite, comme l'humus est en petite quantité dans ces sols, le brûlage lui en enlèverait trop, et l'argile existant en faible proportion, la terre arable ne participerait pas assez de bons effets de l'argile brûlée qui est dans l'écobuage, principe qui agit le plus sur l'amendement du terrain : par conséquent on se gardera bien de faire de l'écobuage sur de semblables terrains, sinon on s'exposerait à des mécomptes.

De même dans les terrains sablonneux, on s'abstiendra de faire de l'écobuage, excepté toutefois lorsque le sol est humide et qu'il contient beaucoup d'humus acide.

Si sur de bonnes terres on étend des cendres provenant de l'écobuage d'un terrain argileux, on voit la végétation devenir luxuriante, c'est une preuve que l'argile brûlée agit favorablement sur les terrains de consistance moyenne.

On a déjà vu que l'écobuage détruit les plantes nuisibles et les insectes qui se trouvent dans le sol écobué. A part cela, l'écobuage exerce deux effets différents sur le sol : l'un est physique, l'autre chimique. Le premier est le plus important, parce qu'il est plus sensible. Par son action, la tenacité de l'argile est brisée, le sol devient friable, les gaz fertilisants et les vapeurs pénètrent plus facilement dans le sol; les racines des plantes s'étendent plus facilement et le sol s'égoutte mieux.

Le second effet n'est pas aussi sensible que le premier; mais toujours est-il que son action est grandement favorable aux plantes. Par elle, le sol reçoit

des principes alcalins et salins stimulants : tels que la potasse, les sels de chaux, les silicates, etc. (Les silicates sont des substances formées de sable siliceux et d'autres matières; ainsi, par exemple, le silicate de potasse est formé de sable siliceux très fin et de potasse.)

L'écobuage convient aux terres de marne argileuse, aux terrains glaiseux, en un mot à tous les sols qui ont une grande tenacité, aux vieilles prairies et aux terrains tourbeux.

L'écobuage a toujours produit de mauvais résultats sur les terrains secs et sablonneux; mais sur les terrains crayeux, la chaleur qui se fait sentir pendant l'écobuage, équivaut à un léger chaulage.

Sur les terrains où la chaux convient, c'est à-dire sur les terrains marécageux, qui ordinairement ne contiennent pas beaucoup de calcaire, il serait bon d'unir un peu de chaux aux cendres qui ont été retirées de l'écobuage. La dose de chaux à employer dans cette circonstance doit être faible, un minot à l'arpent suffit.

*Remarques générales sur le défrichement d'une terre.* — Pour le colon pauvre qui fait le défrichement de la forêt, qui n'a pour tout avoir que l'instrument le plus indispensable et des provisions pour quelques mois seulement, ce serait un mauvais conseil que de l'engager à acheter des instruments coûteux qui pourraient hâter le défrichement de sa terre, tel qu'un arrache-souche, etc.

Nécessairement le nouveau colon, dont les moyens sont très limités, ne peut songer à aller vite à la besogne, et espérer faire un défrichement aussi parfait que le colon qui a un petit capital qui lui permet l'achat d'un outillage agricole avec lequel il peut opérer avec économie et promptitude à la fois.

Le cultivateur à l'aise qui fait le défrichement d'une forêt dans le voisinage de la propriété qu'il possède déjà et qui est en état de culture depuis longtemps, peut faire les travaux que nécessite ce défrichement en temps loisible et lorsque la main-d'œuvre n'est pas coûteuse; tandis que le colon pauvre qui attend après une première récolte pour pourvoir à la subsistance de sa famille, doit hâter le défrichement de sa nouvelle terre par le travail de ses bras. Par conséquent le défrichement que fait le colon pauvre doit différer de celui du cultivateur à l'aise. Ainsi, au lieu d'arracher toutes les souches, d'extraire toutes les racines, de faire un défoncement qui pénètre jusqu'à douze à quinze pouces, il devra procéder plus lentement, et agir de la manière suivante :

A l'automne, le colon commencera son abattis. S'il a une érablière sur son lot, il ira à la fin de mars, suivant que la saison le permettra, entailler ses érablières, sur son lot, pour y faire le sucre. Nous savons déjà quels soins il faut prendre pour la conservation des érables et les préserver contre le feu.

Lorsque la terre sera entièrement débarrassée de neige, on fera brûler; pour cela il faut mettre le bois disposé en tas, comme suit : Le premier rang reposant sur la terre doit être composé d'environ cinq grosses longueurs de bois placées les unes à côté des autres; par dessus ce rang, on place quatre autres longueurs; on en met encore trois sur ce dernier, deux ensuite qui couronneront le tout. Après cela, on recouvre le tas de branches et de broussailles.